

## REGLEMENT INTERIEUR MOSELLE JEUNESSE 2022

### Introduction :

Moselle Jeunesse propose des animations sportives et culturelles gratuites pour les adolescents de 11/17 ans des 40 communes de la CCB3F dans le respect des règles fondamentales de vie en société et de respect des protocoles sanitaires.

### Les inscriptions :

Elles s'effectuent auprès de l'équipe de direction de Moselle Jeunesse. Pour être validé, le dossier d'inscription, téléchargeable sur la page « Moselle jeunesse », doit comprendre les pièces suivantes :

- la fiche de renseignement , remplie, datée et signée
- le règlement intérieur, daté et signé
- le certificat de nage à joindre en cas d'inscription sur des activités en milieu aquatique datant de moins d'un an
- un dossier par enfant

Tout dossier illisible ou incomplet ne sera pas traité et ne donnera lieu à aucune inscription.

### Horaires de fonctionnement :

DANS LE CADRE D'UNE INSCRIPTION A LA JOURNEE			
JOURS	SECTEUR	HORAIRES	OBSERVATIONS
LUNDI ET JEUDI *	SIERCKOIS	9H/12H OU 14H/17H	LES HORAIRES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER EN CAS DE DEPLACEMENT EN BUS
MERCREDI/SAMEDI DIMANCHE			PAS D'ANIMATION CES JOURS LA
MARDI ET VENDREDI*	BOUZONVILLOIS	9H/12H OU 14H/17H	LES HORAIRES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER EN CAS DE DEPLACEMENT EN BUS

**\* DANS LE CADRE D'ACTIVITES COMMUNES, LES CASES CORRESPONDANTES AUX JOURS SONT EN ROUGE SUR LE PLANNING QUI AURA ETE MIS EN LIGNE EGALEMENT.**

### La prise en charge des enfants :

- \*dans le cadre d'activités sur le secteur :

Elle se fait à 9 heures sur le lieu de l'activité ; un appel par ordre alphabétique est alors effectué.

L'enfant ou les enfants doivent avoir la ou les tenues adaptées en fonction des activités proposées.

Tout enfant se doit de respecter l'équipe d'animation, les membres des diverses associations, les lieux ainsi que le matériel qui lui sera mis à disposition gratuitement. Dans le cas contraire, le renvoi de Moselle Jeunesse prendra effet de suite. Vous en serez avisé immédiatement.

Le repas doit être sorti du sac sauf indication contraire ; la présence d'une boisson alcoolisée dans le sac est interdite ; la présence d'un objet tranchant dans le sac est interdit.

- \*dans le cadre d'activités avec déplacement :

Elle se fait en fonction de l'heure et du lieu de rendez-vous qui vous auront été communiqués sur le planning :

-pour le secteur Sierckois : place Morbach à Sierck

-pour le secteur Bouzonvillois : parking de la place de la Nied

La prise en charge s'effectuera dès la montée dans le bus et à la sortie de ce dernier.

En cas d'annulation d'une activité ou d'un déplacement, vous en serez avisés par retour de mail.

Il vous est demandé de bien prendre connaissance des horaires de chaque journée sur laquelle vous avez inscrits votre ou vos enfants et de les respecter ; tout retard abusif sera sanctionné par une interdiction d'inscription à Moselle Jeunesse.

### Santé, hygiène et sécurité :

Les animateurs ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants. Pour des raisons de sécurité, l'automédication n'est pas autorisée au sein de notre équipe. En cas de traitement, il vous est demandé de bien vouloir le stipuler sur la feuille sanitaire jointe et de faire une demande écrite adressée à la direction de Moselle Jeunesse.

**ATTENTION :** Si votre enfant est malade ou contagieux, nous ne serons pas en mesure de l'accepter pour des raisons de prévention par rapport aux autres enfants et au personnel encadrant.

### Démarche de nos animateurs en cas d'accident :

- assurer les premiers soins à l'enfant
- prévenir les parents ou le responsable légal
- en cas de besoin, prévenir les pompiers ou le SAMU
- déclarer l'accident auprès de la CCB3F et de sa compagnie d'assurance

### Assurance :

Il vous est demandé de bien vouloir cocher la case « *autorisation de transport en véhicule* » qui se trouve sur la fiche de renseignement et d'avoir souscrit au préalable une assurance responsabilité civile dans le cas où l'on serait amené à vous la demander.

La CCB3F ne saurait être tenue pour responsable de tout accident lors des activités de Moselle Jeunesse dès lors que l'enfant ou les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.

La CCB3F décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, d'argent ou de vêtements appartenant à l'enfant. Nous vous rappelons que les téléphones portables sont tolérés uniquement lors de la pause déjeuner de 12 h à 14 h ou en cas d'appel urgent. Dans le cas contraire, la CCB 3F ne saurait être responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

**Le dit règlement est à conserver en copie et l'original à remettre avec le dossier ; un dossier d'inscription ainsi qu'un règlement intérieur par enfant.**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Responsable de l'enfant \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :